



seeland.biel/bienne

# Stratégie énergétique et climatique

Région-Énergie Bienne-Seeland



Adoptée par l'Assemblée des membres le 4 décembre 2025

16 juin 2025



## **Impressum**

### **Mandante**

Association seeland.biel/bienne  
c/o BHP Raumplan S.A., Güterstrasse 22a, 3008 Berne

### **Direction de projet**

Florian Schuppli, secrétariat seeland.biel/bienne  
Ramona Piller, secrétariat seeland.biel/bienne

### **Comité de projet**

Pierre-André Pittet, Comité seeland.biel/bienne  
Janosch Fischer, organe de direction Approvisionnement et élimination seeland.biel/bienne  
Patrick Zysset, organe de direction Approvisionnement et élimination seeland.biel/bienne  
Beat Bachmann, responsable du Service public de conseils en énergie du Seeland  
Anna-Maria Pfisterer, conseillère en énergie du Service public de conseils en énergie du Seeland  
Simone Barnetta, cheffe de projet Planification / label Cité de l'énergie, commune de Lyss  
Christoph Giger, directeur de la Plateforme solaire Seeland  
Thomas Berz, directeur de seeland.biel/bienne

### **Gestion de projet**

EBP Schweiz S.A., Zurich :  
Milena Krieger, Nina Flükiger, Fabian Ruoss, Michel Müller, Jimmy Kochuparampil

### **Couverture**

Illustration : © Francesca Andermatt, BHP Raumplan S.A.

## Résumé succinct

En sa qualité de Région-Énergie, la région seeland.biel/bienne souhaite renforcer la collaboration entre les 61 communes et d'autres parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de mesures en matière de politique énergétique. La région apporte ainsi une contribution essentielle à la réalisation de l'objectif zéro net 2050 de la Confédération et du Canton de Berne. La présente stratégie, qui constitue une base importante, a été élaborée en collaboration avec des représentant·e·s des communes ainsi que des acteurs régionaux.

Région-Énergie  
depuis 2024

La vision constitue le cœur de la stratégie :

*« La Région-Énergie et ses communes convainquent par leur action en faveur de la transition énergétique et de la neutralité climatique. Elles utilisent leurs connaissances, leurs outils et leur expertise professionnelle de manière ciblée. »*

Vision de la  
Région-Énergie

Pour atteindre cette vision, les communes entendent mettre en œuvre des activités, en collaboration avec des acteurs régionaux, dans le cadre de huit orientations stratégiques. La Région-Énergie soutient les communes dans leurs activités par des mesures et des instruments ciblés dans les secteurs de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité.

Une première série de sept mesures a été défini pour la Région-Énergie sur la période 2025-2028 : mise en place et exploitation d'un cockpit énergie et climat, publication « d'exemples de bonnes pratiques », soutien des communes dans l'élaboration de bases en matière de politique climatique, développement d'une boîte à outils « Chaleur communale », collaboration active avec les entreprises d'approvisionnement en énergie, développement de l'offre régionale de conseils et de soutien, et création d'un ou plusieurs service(s) de l'énergie en vue d'une mise en commun des ressources. La mise en œuvre des mesures fait l'objet d'une vérification annuelle. Parallèlement au cockpit énergie et climat, un monitoring accessible au public sera mis en place pour montrer l'évolution des émissions et d'autres indicateurs.

Première série de  
mesures 2025-  
2028

La stratégie et les mesures reposent sur diverses bases. D'une part, une analyse des bases existantes de la Confédération, du Canton et de la région seeland.biel/bienne a permis de s'assurer qu'il n'y avait aucun doublon avec les instruments existants. D'autre part, un bilan initial établi sur la base du bilan énergétique et climatique de 2022 montre que les émissions par habitant de la région sont légèrement inférieures à celles de l'ensemble du canton de Berne. Ce point peut toutefois s'expliquer par les caractéristiques structurelles de la région. Des mesures ciblées dans les secteurs de la chaleur, de l'électricité et de la mobilité devraient permettre de réduire encore les émissions. Une analyse SWOT basée sur un sondage mené auprès des communes a montré qu'un grand nombre d'acteurs et de communes agissent déjà activement à cet égard. De plus, le Canton et la région disposent de ressources financières pouvant être utilisées de manière ciblée. Parmi les défis à relever figurent entre autres la pénurie de main-d'œuvre et les difficultés financières des communes, ou encore l'absence de collaboration avec les entreprises d'approvisionnement en énergie. Les résultats des sondages ont été pris en compte dans l'élaboration de la stratégie.

Appui de la  
stratégie sur des  
bases existantes

# Table des matières

Résumé succinct	3
1. Introduction	5
2. <b>Partie 1 : stratégie énergétique et climatique</b>	7
2.1 Vision et orientations stratégiques	7
2.2 Première série de mesures	8
2.3 Monitoring, controlling et communication	9
3. <b>Partie 2 : mise en œuvre de la série de mesures 2025-2028</b>	12
3.1 Fiches de mesures	12
3.2 Calendrier	19
3.3 Estimation des coûts	20
4. <b>Partie 3 : contexte de la stratégie</b>	21
4.1 Conditions-cadres	21
4.1.1 Conditions-cadres de la Confédération	21
4.1.2 Conditions-cadres du Canton	22
4.2 État des lieux	24
4.2.1 Structure de la population et des entreprises	24
4.2.2 Bilan énergétique et climatique	25
4.3 Activités dans la région seeland.biel/bienne	28
4.3.1 Bases et activités de la Région-Énergie	28
4.3.2 Contexte et activités dans les communes	29
4.3.3 Activités des parties prenantes régionales	33
4.4 Analyse SWOT	34
A1 Longue liste d'autres mesures	36
Propositions de mesures des ateliers de travail	36
Propositions de mesures de la consultation	37

## 1. Introduction

La région seeland.biel/bienne est une Région-Énergie depuis 2023 et souhaite à ce titre encourager la collaboration entre les 61 communes<sup>1</sup> et d'autres parties prenantes<sup>2</sup> dans le cadre de la mise en œuvre de mesures en matière de politique énergétique. La collaboration au sein d'une Région-Énergie offre de nombreuses opportunités. Les projets communs permettent d'économiser des ressources et d'exploiter des synergies, les échanges au sein de la région contribuent au transfert de connaissances, et les parties prenantes peuvent être coordonnées pour la mise en œuvre de projets énergétiques concrets. Les activités d'une Région-Énergie sont soutenues sur le plan financier et technique par SuisseEnergie<sup>3</sup>.

Région-Énergie  
seeland.biel/bienne

La région seeland.biel/bienne comprend 61 communes réparties en cinq conférences régionales. Au total, 180'000 habitant·e·s résident dans la région (état 2022). La plus grande commune est la ville de Biel/Bienne avec une population de 55'000 habitant·e·s, et la plus petite est Meienried avec 56 habitant·e·s. La plupart des communes comptent moins de 5'000 habitant·e·s. Selon les prévisions démographiques, il faut s'attendre à une nouvelle croissance de la population dans la région d'ici 2050, et donc à une hausse potentielle de la consommation d'énergie<sup>4</sup>.

61 communes en  
5 conférences  
régionales

La présente stratégie énergétique et climatique, élaborée en collaboration avec des représentant·e·s des communes et des parties prenantes régionales, doit contribuer efficacement à la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques généraux à l'échelle nationale et cantonale. La vision, les orientations stratégiques et les champs d'action constituent le cœur de la stratégie, définissant les objectifs de la Région-Énergie ainsi que les domaines dans lesquels elle intervient. La stratégie doit permettre aux communes d'être actives dans la décarbonation des secteurs de la chaleur et de la mobilité ainsi que dans le développement de la production d'énergie issue de sources renouvelables, et d'être soutenues par la Région-Énergie.

Une vision au cœur  
de la stratégie

La stratégie repose sur les bases générales de rang supérieur, ainsi que sur les instruments de la Confédération, du Canton et de la région, qui ont été

Contexte de la  
stratégie

- 
- 1 Aarberg, Aegerten, Arch, Bargen, Bellmund, Biinne, Brügg, Brüttelen, Büetigen, Bühl, Büren an der Aare, Diessbach, Dotzigen, Epsach, Erlach, Evilard/Macolin, Finsterhennen, Gals, Gampelen, Grossaffoltern, Hagneck, Hermrigen, Ins, Ipsach, Jens, Kallnach, Kappelen, Lengnau, Leuzigen, Ligerz, Lüscherz, Lyss, Meienried, Meinisberg, Merzlingen Mörigen, Müntschemier, Nidau, Oberwil bei Büren, Orpund, Pieterlen, Port, Radelfingen, Rapperswil, Rüti bei Büren, Safnern, Scheuren, Schüpfen, Schwadernau, Seedorf, Siselen, Studen, Sutz-Lattrigen, Täuffelen-Gerolfingen, Treiten, Tschugg, Twann-Tüscherz, Vinelz, Walperswil, Wengi b. Büren, Worben.
  - 2 Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) du canton de Berne, BKW Energie S.A., Energie Seeland S.A., Energie Service Biel/Bienne, Conseils en énergie du Seeland, Section Biinne-Seeland et Jura bernois de l'UCI, Jura bernois.Bienne, Müve Biinne-Seeland S.A. / STEP Région Biinne S.A. Seelandgas S.A., Plateforme solaire Seeland, Swiss Climate S.A., TCS Section Biinne-Seeland, Tourisme Biinne Seeland (TBS), ATE groupe régional Biinne-Seeland – Jura bernois, Chambre économique Biinne-Seeland (CEBS)
  - 3 SuisseEnergie (2024). [Lien](#)
  - 4 Scénarios d'évolution démographique du canton de Berne (2024). [Lien](#)

analysés dans un premier temps afin d'éviter les doublons dans les activités. Par ailleurs, un état des lieux des conditions et des activités dans la région et les communes a été réalisé : le bilan énergétique et climatique présente les émissions de 2022. Ce bilan de départ permet de montrer où se situe la région sur la voie du zéro net. Par ailleurs, un sondage a été mené auprès des communes et évalué dans une analyse SWOT, permettant de déterminer les principaux risques et opportunités afin d'élaborer les mesures sur cette base.

Le présent document est subdivisé en trois parties. La première décrit la stratégie proprement dite. La deuxième comprend des fiches décrivant en détail les différentes mesures, ainsi que le calendrier et une estimation des coûts pour la mise en œuvre de la série de mesures 2025-2028. La troisième partie présente en détail le contexte de la stratégie : conditions-cadres, état des lieux et activités existantes dans la région seeland.biel/bienne.

Élaboration de la  
stratégie

## 2. Partie 1 : stratégie énergétique et climatique

### 2.1 Vision et orientations stratégiques

Avec sa stratégie énergétique et climatique, la Région-Énergie Bienne-Seeland poursuit la vision suivante :

Vision de la  
Région-Énergie  
Bienne-Seeland

**« La Région-Énergie et ses communes convainquent par leur action en faveur de la transition énergétique et de la neutralité climatique. Elles utilisent leurs connaissances, leurs outils et leur expertise professionnelle de manière ciblée. »**

Sur la base de cette vision<sup>5</sup>, la Région-Énergie Bienne-Seeland s'engage à atteindre l'objectif zéro net 2050 de la Confédération et du Canton de Berne. La poursuite de la vision implique la mise en œuvre par les communes, avec le soutien de la Région-Énergie et, le cas échéant, en collaboration avec les parties prenantes concernées, des activités dans le cadre des orientations stratégiques suivantes :

Orientations  
stratégiques

1. Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région.
2. Augmenter l'approvisionnement renouvelable en chaleur et en froid.
3. Améliorer l'efficacité énergétique dans les domaines de la chaleur, du froid et de l'électricité.
4. Exploiter le potentiel d'économies d'énergie par les communes, la population et les entreprises.
5. Assurer la mise en réseau régionale des acteurs dans les secteurs de la chaleur et de l'électricité.
6. Encourager la transition du trafic individuel motorisé en faveur des transports publics et du trafic cycliste.
7. Soutenir la transition des énergies fossiles aux énergies non fossiles pour le trafic motorisé.
8. Renforcement de l'économie circulaire dans la région.

La priorité est accordée aux activités relevant directement du ressort des communes. Dans la mesure du possible et où cela s'avère nécessaire, les activités sont réalisées au niveau intercommunal. La population et les entreprises sont par ailleurs incitées par les communes à apporter leur contribution à la réalisation des objectifs. En outre, les activités sont choisies de manière à permettre leur mise en œuvre avec les ressources financières

5 Les termes « transition énergétique » et « neutralité climatique » utilisés dans la vision doivent être compris comme suit : transition énergétique : passage de sources d'énergie fossiles à des sources d'énergie renouvelables et respectueuses de l'environnement ; neutralité climatique : atteindre l'objectif zéro net pour tous les gaz à effet de serre. Autrement dit, un équilibre doit être atteint pour les gaz à effet de serre entre les émissions et le prélèvement d'une part, ainsi que le stockage dans des puits d'autre part.

et humaines disponibles. Les orientations stratégiques sont définies de manière générale pour une période allant de moyen à long terme. La première série de mesures aborde les points relatifs aux orientations stratégiques 1 à 5.

La région soutient les communes en leur fournissant connaissances et outils, mais aussi conseils, soutien et mise en réseau. Concrètement, elle se concentre sur quatre champs d'action :

- Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique.
- Mettre en avant les activités de la région et des communes.
- Mettre en réseau les acteurs et promouvoir leur collaboration.
- Si besoin, lancer des projets et les confier à des organismes responsables intéressés.

La région mise sur des mesures, qui complètent d'une part les offres de la Confédération et du Canton de Berne, et soutiennent d'autre part les communes avec des connaissances et des outils pour une mise en œuvre efficace des activités dans le champ d'action communal. La région évite les redondances et les doublons avec d'autres acteurs en travaillant selon le principe de subsidiarité et en exploitant les synergies. Les activités dépendent et doivent, par ailleurs, être adaptées aux ressources humaines et financières que la commune ou des particuliers peuvent mettre à disposition, à la période définie pour une mise en œuvre judicieuse et réaliste des mesures, ainsi qu'aux spécificités locales.

Champs d'action  
de la Région-  
Énergie

Activités  
complémentaires à  
celles de la  
Confédération et  
du Canton

## 2.2 Première série de mesures

Aux fins de la mise en œuvre de la stratégie énergétique et climatique, la Région-Énergie Bienne-Seeland définit une première série de mesures, qui sera mis en œuvre sur la période 2025-2028. Elle sera complétée et développée au cours des années suivantes. Elle pourrait, par ailleurs, donner lieu à des projets de suivi pour le prochain appel d'offres du programme Région-Énergie de l'Office fédéral de l'énergie pour 2026/2027.

Développement de  
la série de mesures

La première série de mesures comprend sept mesures :

Première série de  
mesures

- Mesure 1 : mise en place et exploitation d'un cockpit énergie et climat (en élaboration depuis 2024)
- Mesure 2 : publication d'exemples de bonnes pratiques (en élaboration depuis 2024)
- Mesure 3 : développer la boîte à outils « Conseil en chaleur communale » (en élaboration depuis 2024)
- Mesure 4 : soutenir les communes dans le lancement de mesures en matière de politique climatique
- Mesure 5 : collaboration active avec des entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE)

- Mesure 6 : développement de l'offre de conseil et de soutien de la Région-Énergie
- Mesure 7 : vérifier la création d'un ou plusieurs service(s) de l'énergie et du climat

Les fiches de la série mesures 2025-2028, ainsi que le calendrier de mise en œuvre et l'estimation des coûts figurent dans la deuxième partie de la présente stratégie.

Dans le cadre des ateliers pour l'élaboration des mesures avec les représentant·e·s des communes et les parties prenantes régionales invitées, d'autres idées de mesures ont été développées et hiérarchisées. Par ailleurs, les communes et les acteurs ont rassemblé d'autres propositions de mesures dans le cadre de la consultation relative à cette stratégie. La longlist issue des ateliers et la liste des autres idées des communes seront prises en compte lors de l'élaboration de la deuxième série de mesures. La longue liste des mesures figure à l'annexe A1 de la présente stratégie.

seeland.biel/bienne est consciente du fait que toutes les communes de la Région-Énergie ne partagent pas les mêmes contextes ni les mêmes possibilités, raison pour laquelle la stratégie énergétique et climatique est large. Chaque commune peut apporter une contribution dans le cadre de ses possibilités.

Longue liste  
d'autres mesures  
en annexe

## 2.3 Monitoring, controlling et communication

La mise en œuvre des mesures définies doit faire l'objet d'un controlling annuel, afin de déterminer si les étapes de mise en œuvre définies dans les fiches de mesures ont été réalisées conformément au calendrier. Si la mise en œuvre s'avère plus lente que prévu, la possibilité d'entreprendre des actions supplémentaires sera examinée. Le controlling se déroule sous l'égide du secrétariat seeland.biel/bienne.

Controlling de la  
mise en œuvre des  
mesures

Les résultats des mesures et des activités des communes seront contrôlés dans le cadre d'un monitoring du développement d'indicateurs dans le domaine de l'énergie et du climat dans le but de montrer où se situe la Région-Énergie sur la voie du « zéro net ». Les indicateurs quantitatifs du monitoring des résultats seront collectés et représentés sur la base du cockpit énergie et climat, permettant ainsi de suivre l'évolution des différentes communes, ainsi que celle de la région, et de les rendre accessibles au public. Le monitoring des résultats sera assuré par le Service public de conseils en énergie du Seeland, sur la base du cockpit énergie et climat. Le Tableau 1 fournit une vue d'ensemble des indicateurs<sup>6</sup>.

Monitoring des  
résultats

Domaine	Indicateurs	Relevé

<sup>6</sup> La liste des indicateurs est adaptée aux développements en cours. Par exemple, la part de l'énergie éolienne pourra être complétée après la première réalisation d'un projet dans le secteur de l'électricité.

Mise en œuvre des mesures de la stratégie énergétique et climatique	— Étapes de mise en œuvre selon le calendrier défini	— Controlling annuel de la mise en œuvre des mesures — Contrôle interne et documentation par le secrétariat seeland.biel/bienne
Émissions de gaz à effet de serre (Scope 1)	— Total des GES de la région par habitant — GES dans le secteur de la chaleur (ménages et services)	— Obtention des données de la métrique climatique tous les deux ans auprès du canton — Représentation sur le cockpit énergétique et climatique par le Service public de conseils en énergie du Seeland
Secteur de la chaleur	— Nombre de chauffages au mazout — Nombre de chauffages au gaz — Part des sources d'énergie renouvelables	— Obtention des données de la métrique climatique tous les deux ans auprès du Canton — Représentation sur le cockpit énergie et climat par le Service public de conseils en énergie du Seeland
Secteur des transports	— Part des véhicules électriques sur l'ensemble des véhicules immatriculés	— Obtention des données de la métrique climatique tous les deux ans auprès du Canton — Représentation sur le cockpit énergie et climat par le Service public de conseils en énergie du Seeland
Secteur de l'électricité	— Puissance photovoltaïque installée par habitant·e	— Acquisition de données sur les installations de production d'électricité de la plateforme de données énergétiques et climatiques du canton de Berne, tous les 2 ans — Représentation sur le cockpit énergie et climat par le Service public de conseils en énergie du Seeland

Tableau 1 Monitoring et controlling de la stratégie énergétique et climatique Bienne-Seeland

Tous les deux ans, un rapport d'état détaillant les résultats du monitoring et un état des lieux de la mise en œuvre des mesures est rédigé par le secrétariat seeland.biel/bienne, et présenté à l'organe de direction « Approvisionnement et élimination » de seeland.biel/bienne. Par ailleurs, le rapport est publié sur le site Internet de la région et diffusé dans les médias.

La présente stratégie (vision, orientations stratégiques) est valable jusqu'en 2050. Elle sera réexaminée à une fréquence maximale de huit ans sur la base des rapports d'état établis tous les deux ans. La première vérification aura donc vraisemblablement lieu en 2032. Elle se fera avec la participation des communes membres de seeland.biel/bienne et des acteurs régionaux. Son résultat sera soumis à la décision du Comité de seeland.biel/bienne.

Rapport d'état sur l'avancement de la mise en œuvre

Durée de validité et vérification de l'adaptation de la stratégie

Les communes seront informées chaque année des mises à jour du cockpit énergie et climat, ainsi que des exemples de bonnes pratiques nouvellement mis en ligne par une communication active du Service public de conseils en énergie du Seeland à l'attention des communes (p. ex. article dans la newsletter, e-mail, courrier ou manifestation).

Communication  
cockpit énergie et  
climat et exemples  
de bonnes  
pratiques

### 3. Partie 2 : mise en œuvre de la série de mesures 2025-2028

Cette partie de la stratégie décrit chacune des mesures dans une fiche respective. Elle présente également un calendrier de mise en œuvre approximatif ainsi qu'une estimation des coûts.

#### 3.1 Fiches de mesures

Mesure 1 :	Mise en place et exploitation d'un cockpit énergie et climat (en élaboration depuis 2024)
Champs d'action	Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique  Mettre en avant les activités de la région et des communes
Contexte et description de la mesure	<p><i>Contexte :</i> les communes de la région du Seeland sont actives dans différents domaines liés au climat et à l'énergie. Elles ont mis en œuvre différentes mesures, du programme d'encouragement communal aux offensives solaires en passant par la rénovation énergétique de bâtiments. Outre les instruments cantonaux comme la BEakom, le Plan directeur de l'énergie et, depuis peu, le Programme climatique bernois pour les communes, de nombreuses communes misent sur le label Cité de l'énergie. Des lignes directrices, des stratégies énergétiques, ainsi que des commissions de l'énergie ou des préposés à l'énergie ont parfois été mis en place.</p> <p><i>Description :</i> la Région-Énergie Biel/Bienne-Seeland profite de son rôle de plateforme pour établir un cockpit énergie et climat. Accessible au public, ce dernier clarifie les mesures et activités en cours des communes et permet de comparer les chiffres-clés (cf. chap. 2.3) entre les communes.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Bases de données :</i> Les données manquantes pour avoir une vue d'ensemble des mesures et activités déjà mises en œuvre sont collectées auprès des communes au moyen d'un sondage (parallèlement aux exemples de bonnes pratiques, cf. mesure 2). Les données quantitatives sont obtenues auprès du Canton de Berne (plateforme de données énergétiques et climatiques) (cf. chap. 2.3).</p> <p><i>Publication des informations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Visualisation des chiffres-clés ayant trait à l'énergie par commune sur le site <a href="http://www.energieregion-seeland.ch">www.energieregion-seeland.ch</a> : les chiffres-clés sont comparés avec le monitoring de la stratégie énergétique et climatique de la région, et permettent une comparaison entre les communes</li><li>— État actuel de la mise en œuvre des mesures dans les communes</li></ul> <p>Les chiffres-clés sont présentés sous forme de valeurs et, par commune, par une évaluation en couleur et une liste de l'ensemble des activités pertinentes.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"><li>— Région-Énergie Seeland (lead : Service public de conseils en énergie du Seeland) : mettre en place le cockpit énergie et climat, collecter les données, mise à jour régulière</li><li>— Communes : groupe cible du cockpit énergie et climat ; mise à disposition de données pour la mise en œuvre de leurs mesures et activités</li></ul>
Estimation des coûts	Investissement initial unique : env. 20'000 fr. Coût annuel : envi. 5'000 fr. /an.
Financement	Investissement initial : seeland.biel/bienne (financement spécial en faveur de l'énergie et du climat), subventions de la Confédération et du Canton Coûts annuels : seeland.biel/bienne (budget Service de conseils en énergie du Seeland)

<b>Mesure 2 : Publication d'exemples de bonnes pratiques (en élaboration depuis 2024)</b>	
Champs d'action	<p>Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique</p> <p>Mettre en avant les activités de la région et des communes</p>
Description de la mesure	<p><i>Contexte :</i> dans la Région-Énergie Seeland, des projets énergétiques ou climatiques exemplaires ou novateurs ont déjà été mis en œuvre par les communes et d'autres acteurs. Il s'agit désormais d'identifier une petite sélection de ces exemples de bonnes pratiques modèles de la région.</p> <p><i>Description :</i> la Région-Énergie Bienne-Seeland utilise ses ressources et ses moyens pour publier et faire connaître les exemples de bonnes pratiques, et les diffuse sur le site Internet de la Région-Énergie. Les objectifs de cette mesure sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Les communes et les parties prenantes régionales connaissent les exemples de bonnes pratiques, qui les inspirent et les motivent à lancer et soutenir de nouveaux projets.</li> <li>— La publication des exemples de bonnes pratiques permet de mettre en réseau les acteurs impliqués, ainsi que d'échanger des expériences (p.ex. lors d'une soirée thématique) et d'informer la population.</li> </ul>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Élaboration de bases :</i> Des exemples pertinents de bonnes pratiques sont activement recherchés dans l'ensemble des communes de la région. Au total, une dizaine ou une vingtaine d'exemples doivent être publiés sur le site Internet.</p> <p><i>Publication et diffusion :</i> Sur le nouveau portail en ligne de la Région-Énergie, les exemples de bonnes pratiques des communes sont présentés de manière visuellement attrayante. Afin d'encourager la mise en réseau, un interlocuteur sera mentionné pour tout renseignement dans le cadre de chaque projet. Le site Internet doit être diffusé et solidement établi au niveau régional par des moyens appropriés et via des mesures de marketing adéquates.</p>
Responsabilité principale	Région-Énergie Seeland
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie Seeland (lead : Service public de conseils en énergie) : identifier les exemples de bonnes pratiques, et les publier sur le site Internet</li> <li>— Communes : mettre en œuvre les exemples de bonnes pratiques et les communiquer à la Région-Énergie</li> </ul>
Estimation des coûts	<p>Investissement initial unique : env. 20'000 fr..</p> <p>Coûts annuels : env. 5'000 fr./an.</p>
Financement	<p>Investissement initial unique : seeland.biel/bienne (financement spécial en faveur de l'énergie et du climat), contributions de la Confédération et du Canton</p> <p>Coûts annuels : seeland.biel/bienne (budget Service de conseils en énergie du Seeland)</p>

<b>Mesure 3 :</b>	<b>Développer la boîte à outils « Conseils en chaleur communale »</b> <b>(en élaboration depuis 2024)</b>
Champs d'action	Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique
Description	<p><i>Contexte :</i> le besoin relatif à cette mesure fait suite à une soirée thématique organisée par seeland.biel/bienne avec les communes en 2023. De nombreuses communes de la région du Seeland sont confrontées au défi de remplacer les générateurs de chaleur des bâtiments communaux fonctionnant avec des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Comme cela concerne également les grandes centrales thermiques, qui présentent parfois encore du potentiel pour un réseau de chaleur à distance ou local, ces projets sont entachés de quelques incertitudes et présentent une certaine complexité.</p> <p><i>Description :</i> les communes doivent maintenant être soutenues par la Région-Énergie Seeland pour le lancement de tels projets. Le soutien doit avoir lieu dans une phase d'études préliminaires, notamment en ce qui concerne le budget d'investissement, le calendrier, les sources d'énergie appropriées et l'utilisation judicieuse du savoir-faire en matière de planification. Ces « conseils en chaleur communale » doivent également être combinés avec une évaluation du potentiel dans l'environnement concerné en vue du développement d'un réseau de chaleur à distance ou local, et doit être conçu de manière à pouvoir être intégré dans une boîte à outils évolutive.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Élaboration de documents de base :</i> Des documents standards sont élaborés pour le soutien et la mise en œuvre des prestations de conseil.</p> <p><i>Publication et diffusion :</i> L'offre de conseil pour la « chaleur communale » est diffusée sur le nouveau portail web de la Région-Énergie.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie Bienne-Seeland (lead : Service public de conseils en énergie) : mettre en place une boîte à outils pour le lancement de projets et les conseils en matière de chaleur</li> <li>— Communes : remplacer les sources d'énergie fossiles des bâtiments communaux par des sources d'énergie renouvelables à l'aide de l'offre de conseils</li> <li>— Entreprises de planification spécialisées dans le chauffage à distance : soutenir les communes dans le cadre de la mise en œuvre</li> </ul>
Estimation des coûts	<p>Investissement initial : env. 10'000 fr..</p> <p>Coûts annuels : prestations de conseils</p>
Financement	<p>Investissement initial : seeland.biel/bienne (financement spécial en faveur de l'énergie et du climat)</p> <p>Contributions de la Confédération et du Canton : coûts annuels : seeland.biel/bienne (budget Service de conseils en énergie du Seeland)</p>

<b>Mesure 4 :</b>	<b>Soutenir les communes dans le lancement de mesures en matière de politique climatique</b>
Champs d'action	<p>Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique</p> <p>Lancer des projets et les confier à des organismes responsables</p>
Contexte et description de la mesure	<p><b>Contexte :</b> en mettant en œuvre des mesures dans le domaine de l'énergie et du climat, les communes contribuent à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. L'ancrage au niveau politique, p. ex. avec une stratégie climatique, des lignes directrices en matière de climat, dans le programme de la législature ou un plan de mesures, joue un rôle-clé. La mise en œuvre de mesures concrètes est tout aussi importante. Avec le nouveau programme climatique pour les communes, le Canton (Office de l'environnement et de l'énergie) soutient financièrement depuis 2025 les communes qui élaborent une stratégie climatique communale conformément aux huit étapes du guide de la stratégie climatique (2023)<sup>7</sup>. D'autres mesures sont également soutenues par le programme d'encouragement cantonal.</p> <p><b>Description :</b> la Région-Énergie Bienne-Seeland soutient les communes dans le lancement de mesures dans le domaine du climat, en coordination avec le programme climatique cantonal. Elle accompagne les communes en fonction de leur niveau d'avancement. Elle met ses connaissances à disposition pour que les communes puissent agir, adopter des mesures efficaces et profiter des programmes d'encouragement existants. Pour le lancement de mesures de mise en œuvre, une vue d'ensemble régionale est élaborée sur la base du Canton et du cockpit de la Région-Énergie. En outre, des conseils et des ateliers de soutien sont proposés en cas de besoin.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><b>Établir une vue d'ensemble des bases existantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Établir une vue d'ensemble des documents stratégiques (lignes directrices en matière d'énergie et de climat, stratégie climatique, Cité de l'énergie, plan directeur en matière d'énergie) et des programmes d'encouragement pour les communes</li> <li>— Préparer une longue liste de mesures de mise en œuvre possibles pour les communes, associée, le cas échéant, à un contrôle de pertinence</li> <li>— Examiner les modèles de documents stratégiques existants et créer d'autres modèles si nécessaire</li> <li>— Intégrer les outils dans la boîte à outils (mesure 3).</li> </ul> <p><b>Organiser une série d'ateliers pour les communes (une fois par an) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Définir l'objectif des ateliers, les contenus possibles étant l'échange d'expériences, l'acquisition de connaissances sur la stratégie climatique, et le développement de solutions intercommunales.</li> <li>— Planifier et organiser des ateliers.</li> </ul> <p><b>Conseils lors du lancement de mesures à mettre en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Mise en réseau avec les bonnes pratiques d'autres communes.</li> <li>— Si nécessaire, mise à disposition d'une expertise technique appropriée en rapport avec la mesure correspondante.</li> <li>— Si nécessaire, lancement d'activités intercommunales et soutien de projets pilotes de communes (exploitation des synergies, allègement de la charge administrative des communes).</li> </ul>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie (lead : seeland.biel/bienne) : examiner les bases existantes et élaborer des bases supplémentaires, réaliser un projet pilote, élaborer et organiser des ateliers et des soirées thématiques, soutenir le lancement de la stratégie et la mise en œuvre de mesures, lancer la collaboration intercommunale au sein de groupes de communes.</li> <li>— Communes : élaborer une stratégie propre / les bases en matière de politique climatique ; mettre en œuvre les mesures.</li> </ul>
Estimation des coûts	<p>Investissement initial unique : env. 30'000 fr..</p> <p>Coûts annuels : env. 20'000 fr..</p>
Financement	seeland.biel/bienne (budget Service de conseils en énergie du Seeland)

7 Office fédéral de l'environnement (2023) : [Conseils climatiques pour les communes](#)

Mesure 5 :	Collaboration active avec des entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE)
Champs d'action	<p>Mettre en réseau les acteurs et les encourager à collaborer</p> <p>Lancer des projets et les confier à des organismes responsables</p>
Contexte et description de la mesure	<p><b>Contexte :</b> la décarbonation exige un développement dynamique de l'approvisionnement en énergie et implique des ressources financières et humaines considérables, qui doivent être utilisées de manière ciblée et efficiente. Près de la moitié des communes de la région Bienne-Seeland disposent de leurs propres entreprises d'approvisionnement en énergie. Elles ont donc une influence directe sur la stratégie et l'offre de ces dernières. En revanche, elles n'exercent généralement qu'un pouvoir limité sur les EAE œuvrant à l'échelle régionale ou au-delà des frontières de la région (en particulier BKW).</p> <p><b>Description :</b> la Région-Énergie réunit les communes et les EAE, et soutient l'échange d'expertise en vue de la promotion de sources d'énergie locales et de la mise en œuvre de systèmes énergétiques judicieux. Les communes sont ainsi davantage en mesure d'influer sur les principaux enjeux liés à l'approvisionnement en énergie. L'accent est mis sur l'exploitation des potentiels et la formulation d'objectifs de mise en œuvre conjoints des communes en coordination avec les EAE compétentes en phase avec les stratégies énergétiques et climatiques, en particulier sur les thèmes de la mobilité électrique, du photovoltaïque, du développement de l'infrastructure réseau, du stockage de l'énergie, de l'avenir du réseau de gaz, des communautés électriques locales (CEL) ou de la mise en place de réseaux thermiques.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Élaboration et organisation de « tables rondes » avec les communes et les EAE sur les préoccupations des communes, les défis et les solutions en matière d'approvisionnement en énergie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Table ronde sur l'approvisionnement en électricité : développement du réseau électrique, réalisation du potentiel PV, infrastructure de recharge pour la mobilité électrique, déploiement de compteurs intelligents, demandes de raccordement IPV, tarifs de rachat, etc.</li> <li>— Table ronde sur l'approvisionnement en chaleur : mise en place de réseaux thermiques, concentration sur l'approvisionnement en gaz, utilisation du bois-énergie, etc.</li> </ul> <p><i>Élaboration de feuilles de route dans les domaines de l'électricité ou de la chaleur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— La Région-Énergie élabore un modèle de feuille de route communale dans les domaines de l'électricité ou de la chaleur, qui sert de base à l'échange avec les EAE. Les objectifs de mise en œuvre conjoints des communes et des EAE ainsi que les défis à venir dans le domaine de l'énergie y sont documentés (p. ex. développement du réseau électrique, mise en place de réseaux thermiques, réalisation du potentiel PV, infrastructures de recharge pour la mobilité électrique, etc.).</li> <li>— Aux fins de l'élaboration des feuilles de route communales, les communes organisent des échanges bilatéraux avec les EAE actives au niveau local (électricité et chaleur) sur les bases stratégiques (stratégie, planification énergétique), les défis communaux et les projets à venir. Si nécessaire, implication de la Région-Énergie.</li> </ul>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie (lead) : mettre en commun les demandes des communes, soutenir ces dernières sur le plan technique, animer des « tables rondes », mettre à disposition des modèles, lancer et accompagner des projets qui s'étendent au-delà des frontières de la région.</li> <li>— Communes : participer aux « tables rondes », déclencher/initier des étapes de mise en œuvre ; développer des compétences et des ressources.</li> <li>— EAE (y c. BKW) et, le cas échéant, d'autres parties prenantes dans le domaine de l'énergie<sup>8</sup> : participation active et transparente aux « tables rondes », dialogue avec les communes</li> </ul>
Estimation des coûts pour la région	<p>Investissement initial : env. 50'000 fr..</p> <p>Coûts annuels : env. 10'000 fr. /an.</p>
Financement	<p>Investissement initial et coût annuel : seeland.biel/bienne (financement spécial en faveur de l'énergie et du climat), subventions de la Confédération et du Canton</p> <p>Coûts annuels : s.b/b (budget Service de conseils en énergie du Seeland)</p>

<sup>8</sup> Stations d'épuration des eaux usées (Müve Bienne-Seeland S.A.) ; industrie (production de chaleur industrielle)

<b>Mesure 6 : Développement de l'offre de conseils et de soutien par la Région-Énergie</b>	
Champs d'action	<p>Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique</p> <p>Mettre en avant les activités de la région et des communes</p> <p>Mettre en réseau les acteurs et les encourager à collaborer</p> <p>Lancer des projets et les confier à des organismes responsables</p>
Contexte et description de la mesure	<p><i>Contexte :</i> il existe actuellement différentes offres de conseil et de soutien dans la Région-Énergie : le « Service public de conseils en énergie du Seeland » propose aux communes et à la population un conseil en énergie impartial axé sur l'isolation thermique, le remplacement des systèmes de chauffage, les programmes d'encouragement et les prescriptions légales. La « Plateforme solaire Seeland » encourage la production d'énergie à partir d'installations solaires dans le Seeland bernois. Elle met différents services et instruments à la disposition des communes, organisations et particuliers intéressés, et initie et gère des projets en lien avec la promotion de l'énergie solaire. Organisme responsable de la Région-Énergie et du Service public de conseils en énergie du Seeland, seeland.biel/bienne dispose de ressources et de compétences dans différents domaines thématiques pertinents pour la Région-Énergie (urbanisation et transports, énergie et environnement, formation, économie et tourisme), qui peuvent être utilisées pour renforcer la Région-Énergie. La « Région-Énergie Bienne-Seeland » met en œuvre des projets régionaux en phase avec la stratégie énergétique 2050, comme la présente stratégie énergétique et climatique, qui comprend, entre autres, la mise en œuvre d'un nouveau portail web de la Région-Énergie, le cockpit énergétique et climatique, la diffusion d'exemples de bonnes pratiques et la boîte à outils Chaleur.</p> <p><i>Description :</i> cette mesure permet de mieux coordonner l'offre de conseil et de soutien de la Région-Énergie et par conséquent du service public de conseil en énergie, de la Plateforme solaire Seeland et de seeland.biel/bienne, et de contrôler et d'étoffer si nécessaire les prestations actuelles dans le domaine de l'information et du conseil. L'accent est mis sur les thèmes de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Assurer la coordination avec les services de conseils :</i></p> <p>Les secrétariats de seeland.biel/bienne, du Service public de conseils en énergie du Seeland et de la Plateforme solaire Seeland se concertent régulièrement afin d'harmoniser au mieux leurs offres de conseil et de soutien aux communes. Les offres de conseils sont coordonnées, affinées et développées (p. ex. préparation des données/analyses de potentiel, stratégies climatiques, mobilité électrique, RCP/CEL, etc.). De plus, on veille à éviter les doublons.</p> <p><i>Développement de l'offre :</i></p> <p>Sur la base des besoins existants, qui résultent des mesures en cours et d'autres activités, de nouvelles offres sont identifiées ou les offres existantes sont développées.</p> <p><i>Campagne de communication :</i></p> <p>Diffusion des offres à des groupes cibles spécifiques (particuliers, entreprises, communes, agriculture, tourisme, Next Generation, etc.), p. ex. séances d'information communes ou supports d'information.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie (seeland.biel/bienne) : coordination entre les acteurs, mise en place de la campagne de communication</li> <li>— Services de conseil (Service public de conseils en énergie, Plateforme solaire Seeland) : affinage, développement et mise en œuvre des offres</li> </ul>
Estimation des coûts	<p>Coordination régionale et lancement de nouvelles offres : env. 10'000 fr. /an.</p> <p>Diffusion des offres aux groupes cibles : env. 20'000 fr. /an.</p>
Financement	seeland.biel/bienne et subventions de la Confédération et du Canton pour la communication

<b>Mesure 7 :</b>	<b>Vérifier la création d'un ou plusieurs service(s) de l'énergie et du climat</b>
Champs d'action	<p>Conseiller les communes et les soutenir sur le plan technique</p> <p>Mettre en réseau les acteurs et les encourager à collaborer</p> <p>Lancer des projets et les confier à des organismes responsables</p>
Contexte et description de la mesure	<p><b>Contexte :</b> de nombreuses petites et moyennes communes de la région seeland.biel/bienne sont disposées à mettre en œuvre des mesures dans le domaine de l'énergie et du climat, mais le personnel spécialisé fait défaut.</p> <p><b>Description :</b> la Région-Énergie examine, dans le cadre d'une étude de faisabilité et d'un projet pilote avec la participation de communes intéressées, la mise en place d'un ou plusieurs service(s) commun(s) de l'énergie et du climat, qui sera/seront financé(s) et utilisé(s) par ces communes. Le service de l'énergie soutient les communes rattachées dans le cadre des questions liées à l'énergie et au climat, ainsi que dans la mise en œuvre de mesures communales en matière d'énergie et de climat. Ces mesures englobent p. ex. la préparation des dossiers politiques pour le conseil communal dans le domaine de l'énergie et du climat, une évaluation du potentiel énergétique, un accompagnement dans le cadre des plans d'affectation/demandes de permis de construire, un interlocuteur compétent de la commune au niveau technique pour d'autres acteurs, un soutien au niveau politique et stratégique, et l'habilitation des employés communaux. Le Service spécialisé de l'énergie est clairement délimité par rapport aux autres offres de conseils. Il prend en charge les tâches communales couvertes p.ex. par le Service spécialisé de l'énergie communal dans les communes certifiées Cité de l'énergie.</p>
Étapes de mise en œuvre	<p><i>Analyse des besoins :</i></p> <p>Enquête auprès de l'ensemble des communes sur l'intérêt pour des services (en partie) régionaux de l'énergie et du climat, les principales orientations thématiques, les ressources humaines et les effectifs nécessaires en EPT, si possible à l'image d'une région pilote (p. ex. Cité de l'énergie de Lyss et communes environnantes intéressées).</p> <p><i>Élaboration de l'organisation du ou des service(s) de l'énergie et du climat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Développer une forme d'organisation appropriée : comparaison de services régionaux spécifiques ou de plusieurs services de certaines parties de la région, intégration dans l'organisation communale, collaboration avec les commissions et le conseil communal.</li> <li>— Définir le profil des services de l'énergie : offre de travaux à réaliser et EPT. Le service de l'énergie doit pouvoir se concentrer sur certaines communes et connaître leurs besoins.</li> <li>— Clarifier les aspects juridiques : rédiger un contrat entre les communes concernées.</li> </ul> <p><i>Inscrire les résultats dans un rapport final avec des variantes concernant la marche à suivre</i></p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Région-Énergie (seeland.biel/bienne) : déterminer les besoins, élaborer les bases et les modèles de mise en œuvre, identifier la région pilote pour l'analyse des besoins.</li> <li>— Communes : examiner et définir le profil du Service spécialisé de l'énergie, et financer ce dernier.</li> </ul>
Estimation des coûts	Env. 50'000 fr.. (l'estimation des coûts met l'accent sur l'élaboration des contrôles de faisabilité et du projet pilote)
Financement	seeland.biel/bienne (financement spécial en faveur de l'énergie et du climat), subventions de la Confédération et du Canton

## 3.2 Calendrier

Les étapes prévues pour la mise en œuvre de la série de mesures 2025-2028 sont les suivantes :

	2025		2026		2027		2028	
	1. S	2. S						
M1 : cockpit énergétique et climatique								
Bases de données								
Publication								
Mise à jour								
M2 : exemples de bonnes pratiques								
Bases								
Publication et diffusion								
M3 : boîte à outils « Conseils en chaleur communale »								
Bases								
Publication et diffusion								
M4 : mesures en matière de politique climatique								
Bases								
Série d'ateliers de travail pour les communes								
Conseils lors du lancement								
M5 : collaboration avec les EAE								
Table ronde sur l'approvisionnement en électricité								
Table ronde sur l'approvisionnement en chaleur								
Modèle de feuilles de route communales								
Échanges bilatéraux communes/EAE*								
M6 : offre de conseils et de soutien								
Extension de l'offre								
Campagne de communication								
M7 : service(s) de l'énergie et du climat								
Analyse des besoins								
Organisation du/des service(s) spécialisé(s)								
Lancement de l'offre du ou des service(s) de l'énergie et du climat								

\*Mise en œuvre par les communes

### Commentaires :

- Les mesures M1, M2 et M3 ont déjà débuté en 2024.
- La mesure M4 crée des bases communales importantes pour lancer d'autres mesures, comme des projets avec des EAE. De même, on ne sait pas combien de temps durera le soutien du Canton. C'est pourquoi nous commençons par cette mesure.

- La mesure M5 permet de créer des bases importantes pour des projets de suivi grâce aux tables rondes.
- Sur la base des mesures M3 et M5, l'offre de conseils et de soutien (M6) pourra ensuite être affinée et développée, et les profils des services spécialisés du climat et de l'énergie pourront être définis.

### 3.3 Estimation des coûts

L'évaluation des coûts et le financement pour la mise en œuvre de la série de mesures 2025-2028 sont présentés ci-après. Les coûts sont financés dans le cadre du budget du service public de conseil en énergie du Seeland, par les fonds du financement spécial pour l'énergie et le climat de seeland.biel/bienne et par des subventions de la Confédération et du Canton.

Aucune contribution communale supplémentaire n'est prévue.

<b>(Montants en CHF)</b>	2025	2026	2027	2028
M1 : cockpit énergie et climat	20'000*	5'000	5'000	5'000
M2 : exemples de bonnes pratiques	20'000*	5'000	5'000	5'000
M3 : boîte à outils « Chaleur »	10'000*			
M4 : mesures en matière de politique climatique	30'000	20'000	20'000	20'000
M5 : collaboration avec les EAE	20'000	40'000	20'000	20'000
M6 : conseils/soutien	10'000	30'000	30'000	30'000
M7 : service(s) de l'énergie/du climat	10'000	20'000	10'000	10'000
<b>Total</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>90'000</b>	<b>90'000</b>
<b>Financements estimés</b>				
Service public de conseils en énergie du Seeland	30'000	30'000	50'000	50'000
Financement spécial énergie et climat seeland.biel/bienne	42'000	45'000	20'000	20'000
Subventions de la Confédération (OFEN) / du Canton (OEE)	48'000	45'000	20'000	20'000
<b>Total</b>	<b>120'000</b>	<b>120'000</b>	<b>90'000</b>	<b>90'000</b>

\* Déjà garanti (projet Région-Énergie en cours)

#### Commentaire sur l'estimation des coûts :

- L'investissement initial pour la mise en œuvre des mesures M1, M2, M3, M5 et M7 doit provenir du financement spécial en faveur de l'énergie et du climat de seeland.biel/bienne, ainsi que des contributions du Canton et de la Confédération (env. 50 %.) (la demande correspondante doit être faite en 2025).
- L'investissement initial pour la mesure M4 est couvert par le budget de s.b/b.
- Les coûts annuels pour la mise en œuvre des mesures M1, M2, M3 et M5 est couvert par le budget du Service public de conseils en énergie du Seeland.
- Les coûts liés à la mise en œuvre de la mesure M6 dépendent du projet.

- *L'investissement initial pour la mise en œuvre de la mesure M7 s'étale sur les trois prochaines années. Une subvention par la Nouvelle politique régionale (NPR) est examinée.*

La mise en œuvre des mesures doit générer une plus-value pour les communes intéressées et impliquées dans la mesure en question. En même temps, la participation peut toutefois entraîner aussi des investissements en personnel au niveau du conseil communal ou de l'administration communale. Il n'est pas possible de chiffrer ces dépenses à ce stade.

## 4. Partie 3 : contexte de la stratégie

### 4.1 Conditions-cadre

Pour ses objectifs et activités, la Région-Énergie Bienne-Seeland s'appuie sur les conditions-cadres de la politique énergétique et climatique de la Confédération et du Canton de Berne. Ces dernières années, on a pu observer une évolution dynamique tant au niveau cantonal que national.

Développement dynamique

#### 4.1.1 Conditions-cadre de la Confédération

L'Accord de Paris stipule que le réchauffement planétaire doit être limité à une valeur comprise entre 1,5 °C et 2 °C. Cela implique une réduction des émissions de gaz à effet de serre à zéro net à l'échelle mondiale d'ici à 2050. La Suisse s'est également engagée à atteindre cet objectif, et a inscrit l'objectif zéro net d'ici à 2050 dans la loi sur le climat et l'innovation. Approuvée par le peuple le 18 juin 2023, celle-ci est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'objectif intermédiaire est de réduire les émissions de 64 % en moyenne sur la période 2031-2040, et de 75 % d'ici 2040 par rapport à 1990. Les émissions dans le secteur du bâtiment doivent être réduites plus rapidement que dans le domaine des transports et de l'industrie<sup>9</sup>. La réduction des émissions doit être atteinte autant que possible en Suisse.

Zéro net d'ici à 2050 en Suisse

En vue d'atteindre les objectifs, des instruments d'encouragement temporaires sont prévus dans la loi sur le climat et l'innovation. En complément du Programme Bâtiments existant, les chauffages respectueux du climat sont notamment davantage encouragés. La mise en œuvre d'autres mesures est prévue dans le cadre de révisions de la loi sur le CO<sub>2</sub> et de la loi sur l'énergie. En résumé, la Confédération mise sur une stratégie de poursuite et de renforcement des incitations financières.

Mesures de la Confédération

<sup>9</sup> Valeurs indicatives pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs d'ici 2040 : 82 % dans le secteur du bâtiment, 57 % dans celui des transports et 50 % dans le domaine de l'industrie.

La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (adoptée par la population suisse le 9 juin 2024) doit par ailleurs renforcer la sécurité d'approvisionnement et rendre la Suisse moins dépendante des importations d'électricité en développant davantage les énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien et l'hydraulique. Les procédures de planification et d'autorisation d'installations solaires et hydrauliques seront par exemple simplifiées pour certains projets, et une réserve hydroélectrique sera mise en place afin de garantir l'approvisionnement en électricité pendant l'hiver. Les fournisseurs d'électricité seront tenus de contribuer à l'efficacité énergétique – p.ex. par des objectifs d'économie d'électricité, des modèles de consommation propre comme le regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) et l'utilisation de systèmes de mesure intelligents.<sup>10</sup>

Nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité

#### 4.1.2 Conditions-cadre cantonales

Le Canton de Berne s'est lui aussi engagé à atteindre l'objectif zéro net d'ici à 2050, et l'a inscrit dans un article sur la protection du climat de la constitution cantonale. Une série d'instruments soutiennent cette évolution. Le tableau suivant donne un aperçu de ces instruments et de leurs principaux contenus :

Zéro net d'ici à 2050 dans le canton de Berne

Instrument	Contenu
Article sur la protection du climat de la Constitution du canton de Berne (art. 31a, 2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Le Canton et les communes s'engagent à réduire les émissions à zéro net d'ici à 2050.</li> <li>— Le Canton et les communes renforcent la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.</li> <li>— Les mesures visent un renforcement de l'économie et doivent être acceptables tant sous l'angle social que sous celui de l'environnement, en prévoyant notamment des instruments de promotion de l'innovation et de la technologie.</li> </ul>
Loi cantonale sur l'énergie (2023) <sup>11</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Obligation d'élaborer un plan directeur de l'énergie pour les communes d'une certaine grandeur (chapitre 2).</li> <li>— Une région d'aménagement peut procéder à des harmonisations intercommunales en édictant un plan directeur régional de l'énergie.</li> <li>— Directives dans le domaine du bâtiment favorisant le passage aux énergies renouvelables (chapitre 4).</li> <li>— Le remplacement du chauffage s'effectue dans le cadre de l'efficacité énergétique globale pondérée ou, pour les bâtiments âgés de plus de 20 ans, avec la mise en œuvre d'une solution standard. Autrement dit, le remplacement du chauffage doit impliquer le passage à des agents énergétiques renouvelables ou bien une augmentation de l'efficacité énergétique du bâtiment<sup>12</sup>.</li> </ul>

<sup>10</sup> Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) : Sécurité de l'approvisionnement en électricité ([Lien](#))

<sup>11</sup> Ordonnance cantonale sur l'énergie (2023). [Lien](#)

<sup>12</sup> Dans certaines conditions, il est possible de continuer à se chauffer avec des sources d'énergies fossiles.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Les chauffe-eau électriques et les chauffages électriques à résistance seront interdits à partir de 2032. Les chauffe-eau électriques devront être rénovés dans un délai de 20 ans.</li> <li>— Des dispositions relatives aux bornes de recharge sont désormais également applicables en fonction des places de stationnement prescrites pour les nouvelles constructions.</li> <li>— Les communes peuvent introduire dans leur réglementation fondamentale en matière de construction ou dans leurs plans de quartier, dans le cas de nouvelles constructions ou du remplacement d'un chauffage, pour tout leur territoire ou une partie de celui-ci, des prescriptions complémentaires concernant l'utilisation d'énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique globale pondérée (art. 13).</li> </ul>
Engagement 2030 : programme gouvernemental de législature <sup>13</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Axes prioritaires de développement :</li> <li>— Le Canton sera neutre sur le plan climatique d'ici 2050.</li> <li>— Les objectifs de la stratégie énergétique 2006 devront être atteints d'ici 2035, la priorité étant accordée aux sources d'énergie locales et renouvelables.</li> </ul>
Plan directeur du canton de Berne (2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>— La production et l'utilisation de l'énergie doivent tenir compte sur le long terme des exigences en matière de développement durable.</li> <li>— Harmonisation de l'aménagement du territoire et de l'approvisionnement en énergie dans le but de réduire la consommation sur le long terme.</li> <li>— Utilisation d'énergies renouvelables locales et utilisation judicieuse de l'énergie.</li> <li>— Augmentation de l'efficacité énergétique des transports, et transports terrestres neutres pour le climat.</li> <li>— Réduction du trafic individuel motorisé.</li> </ul>
Impôt sur les véhicules à moteur du Canton de Berne <sup>14</sup>	Imposition en fonction du poids et encouragement des véhicules à haute efficacité énergétique conformément à la loi sur l'imposition des véhicules routiers. (Une modification de la loi portant sur l'imposition en fonction du poids et des émissions de CO <sub>2</sub> a été rejetée en 2022 par les électeurs du canton de Berne).
Stratégie de mobilité globale du canton de Berne (2022) <sup>15</sup>	L'objectif est de réduire les atteintes à l'environnement et de gérer le trafic de manière efficiente du point de vue énergétique : harmoniser l'urbanisation et les systèmes de transport, éviter le trafic, reporter le trafic sur les transports publics, assurer une fluidité acceptable du trafic, p.ex. grâce à une circulation réduite et une amélioration de la coordination des différents moyens de transport, et créer entre ces dernières des chaînes de mobilité multimodales attractives.

Tableau 2 Aperçu des principaux instruments en matière de politique énergétique et climatique au niveau cantonal

13 Engagement 2030 : programme gouvernemental de législature (2024). [Lien](#)

14 RSB 761.611 - Loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV). [Lien](#)

15 Un système de mobilité durable pour le canton de Berne (2022). [Lien](#)

## 4.2 État des lieux

### 4.2.1 Structure de la population et des entreprises

L'économie de la région seeland.biel/bienne réside principalement dans l'industrie et le secteur tertiaire (cf. Illustration 1). Sur près de 70'000 équivalents plein temps (EPT) en 2021, 63 % travaillaient dans le secteur tertiaire, 33 % dans l'industrie et 4 % dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche). Ainsi, la région seeland.biel/bienne compte nettement plus de personnes actives dans l'industrie (33 %) que le canton (23 %).

L'industrie, un secteur important dans la région seeland.biel/bienne

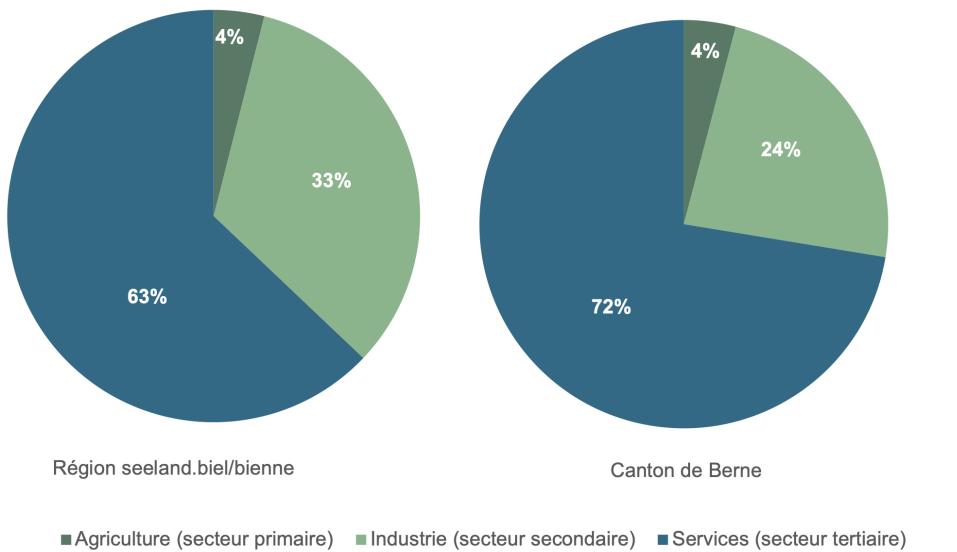


Illustration 1 Répartition sectorielle des personnes actives dans la région seeland.biel/bienne en 2022. (Source : Données économiques du canton de Berne, Emplois et équivalents en plein temps selon les divisions économiques et le sexe.)

Comme le montre l'Illustration 2, la majeure partie des employés (20 %) travaillent dans l'industrie manufacturière, dont fait également partie l'industrie horlogère (secteur de l'industrie). Autres branches représentant plus de 10 % des EPT : « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », « santé humaine et action sociale », « construction » et « activités spécialisées, scientifiques et techniques ». Les personnes qui ne sont pas actives dans l'une des dix principales branches économiques travaillent majoritairement dans le secteur tertiaire.

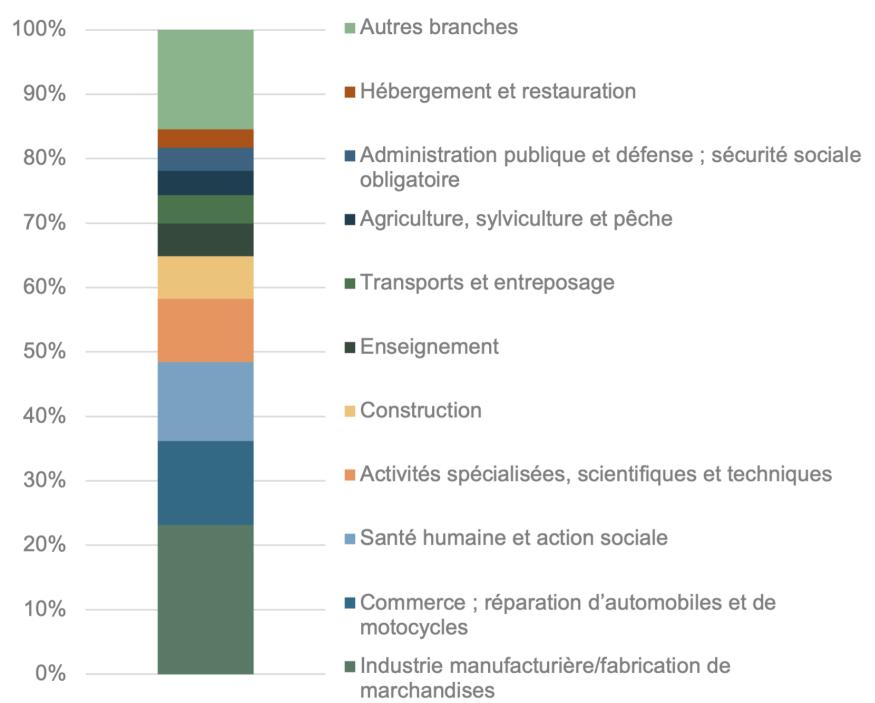


Illustration 2 Répartition des équivalents plein temps de la région seeland.biel/bienne dans les principales branches économiques en 2022. (Source : Données économiques du canton de Berne, Emplois et équivalents en plein temps selon les divisions économiques et le sexe.)

## 4.2.2 Bilan énergétique et climatique

Le bilan énergétique et climatique a été établi sur la base des données de la métrique climatique du canton de Berne. Les données de la métrique climatique tiennent compte des émissions de gaz à effet de serre selon un principe territorial. Autrement dit, seules les émissions directes effectivement générées dans la région seeland.biel/bienne sont prises en compte. Cette limite du système est également appelée Scope 1. Les secteurs considérés sont la chaleur, la conversion de l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture, les déchets et eaux usées, les émissions fugitives et l'utilisation des terres. Cette approche ne prend pas en compte les émissions indirectes générées par des activités dépassant les limites de la région considérée. Cela concerne les émissions provenant d'activités comme la production et la fourniture d'énergie (Scope 2), les voyages en avion, ainsi que les émissions indirectes générées par des processus situés en amont et en aval du consommateur (Scope 3).

Les émissions directes dans la région seeland.biel/bienne représentaient près de 810'000 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> (cf. Illustration 3) en 2022, soit près de 7 % des émissions du canton de Berne. La majeure partie des émissions proviennent des secteurs de la chaleur (46 %) et des transports (31 %). Les chapitres suivants décrivent en détail la composition des émissions dans ces secteurs. Le domaine de l'agriculture suit avec une part de 12 %. Les émissions non liées à l'utilisation de l'énergie sont moins importantes avec respectivement 4 % des émissions totales pour les

Limites du système de métrique climatique du canton de Berne

Les secteurs de la chaleur et des transports constituent les principales sources d'émissions

secteurs de l'industrie et de la conversion de l'énergie, 3 % pour celui des déchets et eaux usées et 1 % pour le secteur des émissions fugitives.

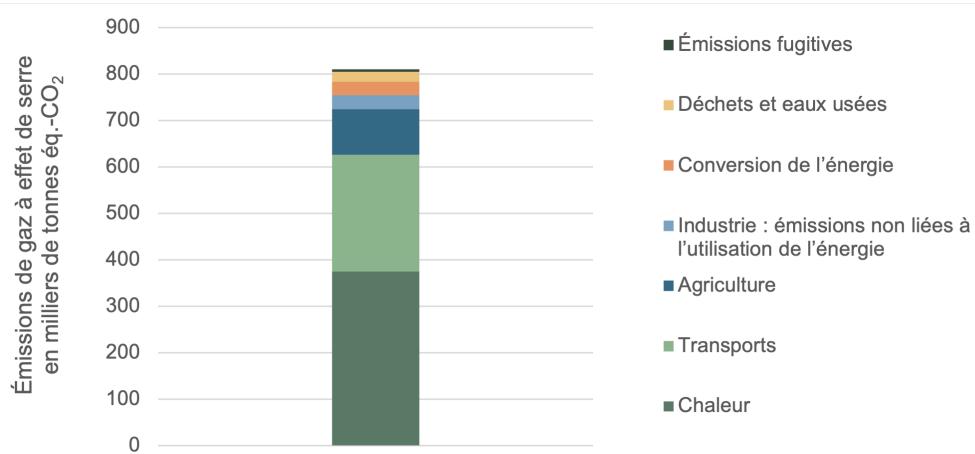


Illustration 3 Émissions de gaz à effet de serre de la région seeland.biel/bienne en 2022 (source : métrique climatique du canton de Berne)

Le secteur de la chaleur a émis près de 374'000 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> (éq-CO<sub>2</sub>) en 2022, en grande partie par la combustion de mazout et de gaz naturel (cf. Illustration 4). 24 des 61 communes sont desservies par un réseau de gaz ; la part moyenne de gaz renouvelable dans la région était de 11 % en 2022, soit légèrement inférieure à la proportion cantonale représentée par le biogaz, à savoir 13 %.

Secteur de la chaleur

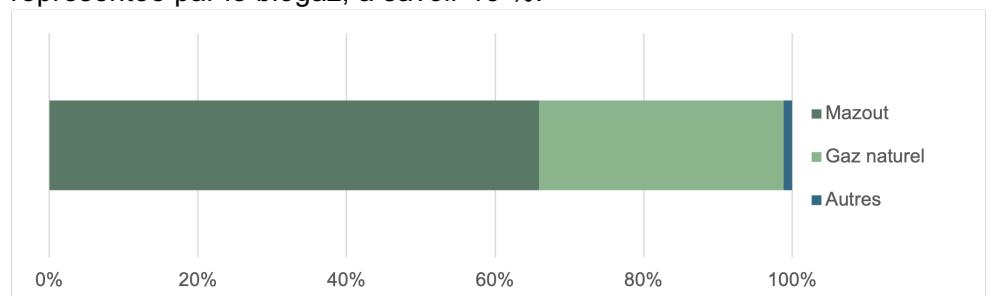


Illustration 4 Composition des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la chaleur dans la région seeland.biel/bienne en 2022. (Source : métrique climatique du Canton de Berne)

Avec près de 252'000 t éq.-CO<sub>2</sub>, le secteur des transports représentait la deuxième source de gaz à effet de serre en 2022. Les émissions du secteur des transports résultent des kilomètres parcourus au sein de la région seeland.biel/bienne. Le trafic individuel motorisé (TIM) et le trafic professionnel sont responsables d'environ 85 % des émissions dans le secteur des transports, ce qui équivaut à la valeur correspondant à l'ensemble du canton de Berne. Avec 10'000 t éq.-CO<sub>2</sub> (4 %), les transports publics constituent quant à eux le domaine ayant émis le moins d'émissions avec la navigation (Illustration 5). Les émissions générées par les voyages en avion dépassent la limite du système (Scope 1) et ne sont pas mentionnées dans l'Illustration 5 ci-dessous.

Secteur des transports

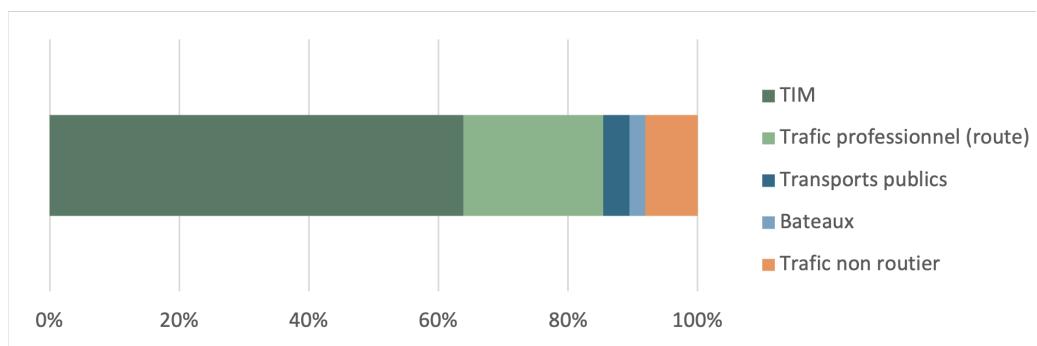


Illustration 5 Composition des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports dans la région seeland.biel/bienne en 2022. (Source : métrique climatique du Canton de Berne)

En comparaison par habitant, la région seeland.biel/bienne se situe, à raison de 4,5 t éq.-CO<sub>2</sub>/an env., en dessous de la moyenne cantonale, à savoir 5,5 t éq.-CO<sub>2</sub> (cf. Illustration 6). Dans le secteur de la chaleur, seeland.biel/bienne se situe, avec 2,1 t éq.-CO<sub>2</sub> par personne et par an, au-dessus de la moyenne cantonale, qui est de 1,9 t éq.-CO<sub>2</sub>. Dans le secteur des transports, elle est en revanche inférieure, à raison de 1,4 t, à la moyenne cantonale, à savoir 1,7 t éq.-CO<sub>2</sub>. C'est toutefois dans le secteur de l'agriculture et dans les émissions non liées à l'utilisation de l'énergie de l'industrie que l'écart par rapport aux émissions cantonales est le plus marqué. Cet écart s'explique en premier lieu par le fait que l'agriculture est moins représentée que la moyenne à l'échelle cantonale, et que l'industrie génère moins d'émissions.

Comparaison de la région seeland.biel/bienne

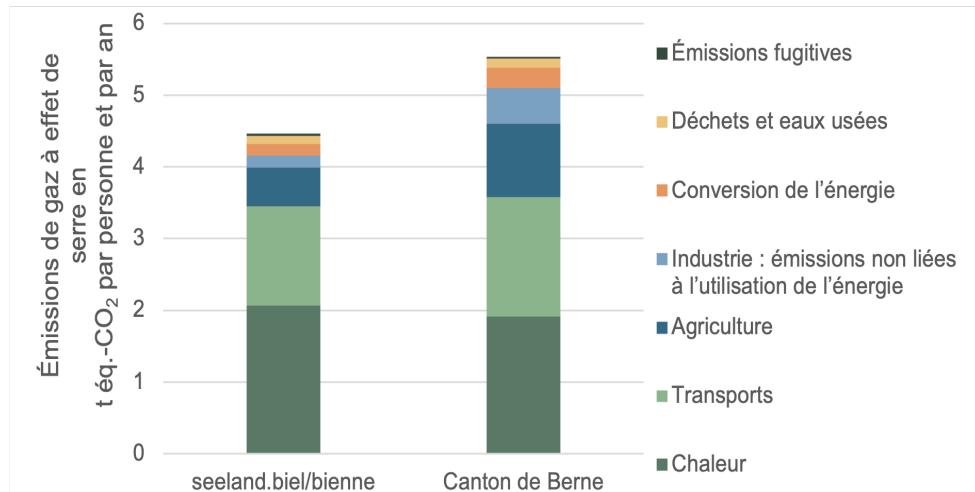


Illustration 6 Comparaison des émissions par habitant en 2022 avec le canton de Berne. (Source : métrique climatique du Canton de Berne).

## 4.3 Activités dans la région seeland.biel/bienne

### 4.3.1 Bases et activités de la Région-Énergie

La région d'aménagement seeland.biel/bienne remplit une multitude de tâches sur mandat du Canton et des communes. Conformément à la législation cantonale, elle établit des bases régionales dans les domaines de l'aménagement du territoire et des transports, de la nouvelle politique régionale et des conseils publics en énergie. Elle assume en outre, pour le compte des communes, des tâches intercommunales dans les domaines suivants : formation, social et santé, énergie et environnement, territoire et mobilité, et économie et tourisme. seeland.biel/bienne s'engage par ailleurs pour défendre les intérêts de l'ensemble de la région par un travail de relations publiques et de lobbying<sup>16</sup>. Il s'agit notamment d'activités comme les soirées thématiques de la conférence « Approvisionnement et élimination » sur le thème de l'énergie et de l'environnement, qu'elle organise en dehors du mandat du canton.

Domaines de compétence de la région d'aménagement

Dans les secteurs de l'énergie et de la mobilité, il existe aussi d'ores et déjà des bases régionales qui constituent un fondement important pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques. Les principaux projets et stratégies sont résumés dans le Tableau 3.

Activités dans le domaine de l'énergie et du climat

Instrument	Contenu
Plan directeur régional « Énergie éolienne » (2024*) <small>* Décision de l'assemblée générale</small>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Désigner les périmètres régionaux propices à l'énergie éolienne au niveau du Plan directeur régional</li><li>— Examen et détermination de quatre zones pour l'implantation d'installations éoliennes dans le Seeland : canal de Hagneck, Büttenberg, Seedorf et Oberwald/Bannholz.</li></ul>
Région économique et touristique Bienne-Seeland : principes directeurs « Économie et tourisme » (2023)	<p>Les principes directeurs de la Chambre économique Bienne-Seeland, de Tourisme Bienne Seeland et de seeland.biel/bienne soulignent les principaux axes thématiques à fixer d'ici 2030. Les trois plans d'action suivants sont notamment poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Renforcer le tourisme durable en quête d'un tourisme doux</li><li>— Préserver les ressources naturelles en tenant compte du changement climatique</li><li>— Promouvoir l'économie circulaire</li></ul>
Nouvelle politique régionale NPR : Programme d'encouragement régional Seeland 2024-2027	Avec la nouvelle politique régionale, le Canton et la Confédération soutiennent les régions dans leur développement économique régional. Il s'agit d'améliorer les conditions de mise en place d'activités entrepreneuriales, de générer des innovations et de créer de la valeur ajoutée, de préserver et de créer des postes et de renforcer durablement la compétitivité. La région soutient des particuliers, des institutions et des organisations dans le développement de projets, la mise en place de collectivités responsables de projets et le dépôt de demandes de projets.

<sup>16</sup> Source : Plan directeur régional « Énergie éolienne » Bienne-Seeland : Rapport explicatif et dispositions contraignantes pour les autorités, p. 9 : [Lien](#)

	<p>L'orientation stratégique 2024-2027 met l'accent sur le thème de la pénurie de ressources (personnel spécialisé, santé (mentale), énergie et matières premières, finances).</p> <p>L'un des quatre axes prioritaires dans lesquels des projets doivent être lancés et soutenus est celui des « ressources naturelles » : le potentiel énergétique et économique des ressources naturelles disponibles doit être mieux exploité. Les objectifs de cet axe prioritaire comprennent entre autres l'augmentation des propres sources d'approvisionnement de la région à partir d'énergies renouvelables, l'exploitation et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables régionales et l'utilisation rationnelle de l'énergie par la population et les entreprises.</p>
Conception régionale des transports et de l'urbanisation CRTU (2021)	<p>La CRTU 2021 poursuit entre autres les objectifs de développement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Enourgement des sources d'énergie indigènes et renouvelables : il faut viser un approvisionnement énergétique écologique axé sur le long terme, en garantissant des corridors de conduites et des sites appropriés pour des installations de production d'énergie.</li> <li>— Encouragement du trafic cycliste : création d'un réseau de voies cyclables différencié avec des itinéraires prioritaires, directs et de confort.</li> </ul>
Projet d'agglomération Biel/Bienne/Lyss (2021)	<p>Coordination du développement urbain et de l'infrastructure des transports dans les communes de l'agglomération Biel/Bienne/Lyss (sous-région de seeland.biel/bienne)</p> <p>Stratégies partielles du Projet d'agglomération, y c. mesures correspondantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Urbanisation interne</li> <li>— Éviter, transférer, mettre en réseau et concevoir le trafic de manière supportable</li> </ul>
Plan régional du réseau de pistes cyclables (2021)	<p>Le Plan régional du réseau de pistes cyclables a pour objectif d'encourager le trafic cycliste dans la région. Pour ce faire, il définit un réseau d'itinéraires directs et de confort, souligne le besoin d'agir et désigne les mesures nécessaires.</p>

Tableau 3      Bases régionales

#### 4.3.2 Contexte et activités dans les communes

Un sondage en ligne a été mené en février 2024, afin de dresser un état des lieux de la politique énergétique et climatique dans les communes. Au total, 39 des 61 communes (état : 2024) ont participé au sondage, avec une représentation similaire quelle que soit leur taille. Le sondage montre que de nombreuses communes s'intéressent aux questions liées à l'énergie, mais aussi que des mesures s'imposent encore.

Sondage sur les activités des communes en matière de politique énergétique et climatique

Dans une première partie, les communes ont été interrogées sur les labels Cité de l'énergie, les stratégies et les plans énergétiques existants. Six des communes participantes avaient obtenu le label Cité de l'énergie début 2024. Sept communes ont déjà élaboré une stratégie énergétique et/ou climatique, dont deux datent de plus de 10 ans. Six autres communes disposent d'un plan directeur de l'énergie, dont six étaient tenues d'élaborer un plan directeur communal de l'énergie conformément à la législation cantonale sur l'énergie (art. LCEn) (cf. Illustration 7).

Diverses activités sur des questions liées à la politique énergétique

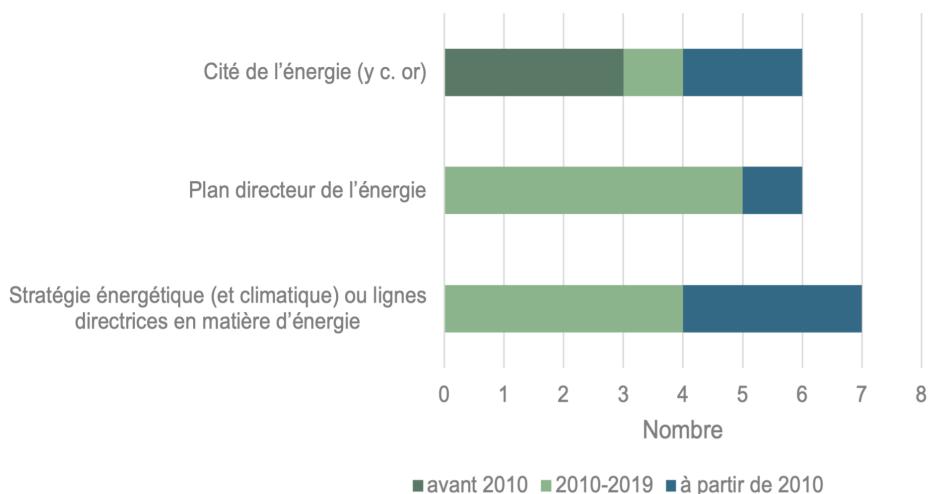


Illustration 7 Aperçu de l'adoption de différentes stratégies énergétiques ou climatiques

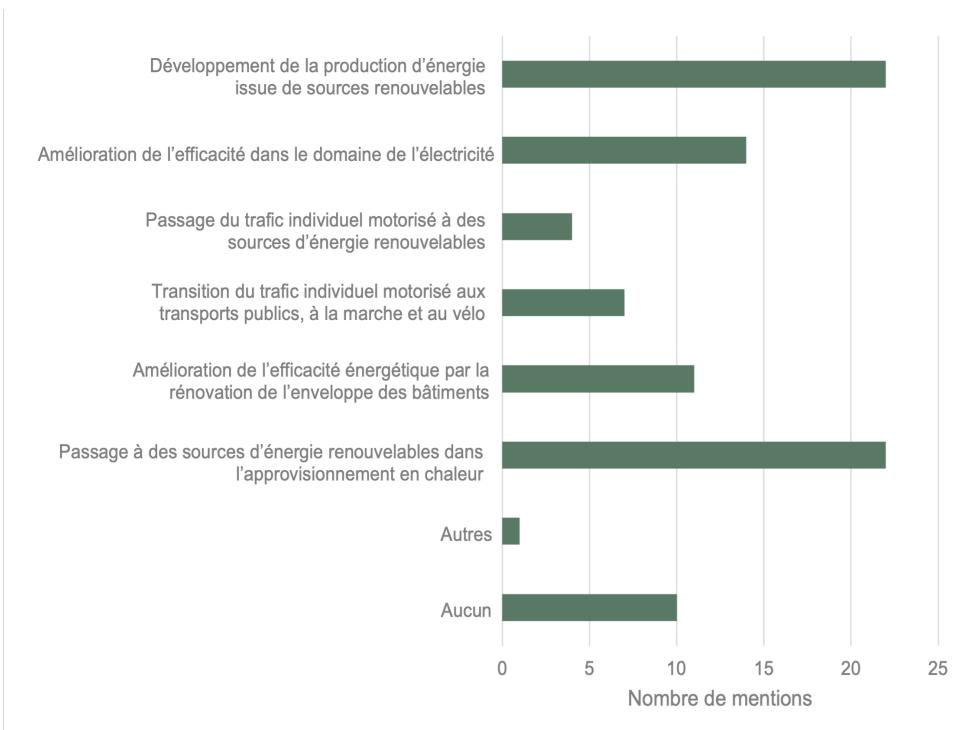
Cinq communes de la région seeland.biel/bienne se sont fixé des objectifs zéro net pour leur territoire communal. Quatre de ces communes ont également défini des objectifs zéro net pour leurs administrations communales, en choisissant des échéanciers plus ambitieux que le zéro net 2050 (respectivement 2030, 2040 et 2045). Cinq communes se sont fixé des objectifs pour la part des énergies renouvelables, et trois d'entre elles font également partie des communes poursuivant des objectifs zéro net.

Objectifs communaux en matière d'énergie et de climat

Qu'elles disposent ou non d'une stratégie climatique et énergétique, les communes sont actives sur le territoire communal, selon les indications fournies dans le cadre du sondage, dans différentes orientations stratégiques ayant trait à l'énergie et au climat ( cf. Illustration 8) : principalement dans le développement de la production d'électricité issue de sources renouvelables, dans l'amélioration de l'efficience dans le domaine de l'électricité et dans le passage aux énergies renouvelables pour l'approvisionnement en chaleur. De nombreuses communes s'efforcent aussi activement d'améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Peu d'orientations stratégiques ont été mentionnées dans le secteur des transports. Dix communes ayant participé au sondage ont indiqué ne poursuivre activement aucune des orientations stratégiques mentionnées.

Orientations stratégiques ayant un impact sur l'ensemble de la commune

24 des 39 communes ayant participé au sondage mettent en œuvre des mesures d'encouragement communales allant, entre autres, de la promotion d'installations photovoltaïques à l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments en passant par le remplacement du chauffage et les stations de recharge électrique. Dans 13 des communes, des mesures de sensibilisation sont mises en œuvre dans les domaines de l'énergie et du climat.



**Illustration 8** Orientations stratégiques ayant un impact sur l'ensemble du territoire communal.  
Réponses des 39 communes ayant participé à l'enquête (question : « Dans laquelle de ces orientations stratégiques ayant un impact sur l'ensemble de la commune la vôtre est-elle active ? » ; plusieurs réponses possibles).

Les communes sont encore plus actives en ce qui concerne les administrations et les écoles qu'au niveau de l'ensemble de la commune. Plus de 20 des 39 communes participantes ont déclaré passer aux énergies renouvelables dans leurs bâtiments, mettre en œuvre des mesures d'efficacité et construire des installations photovoltaïques (cf. Illustration 9). Quatre communes ont affirmé n'être actives dans aucune des orientations mentionnées.

Orientations stratégiques au niveau des administrations

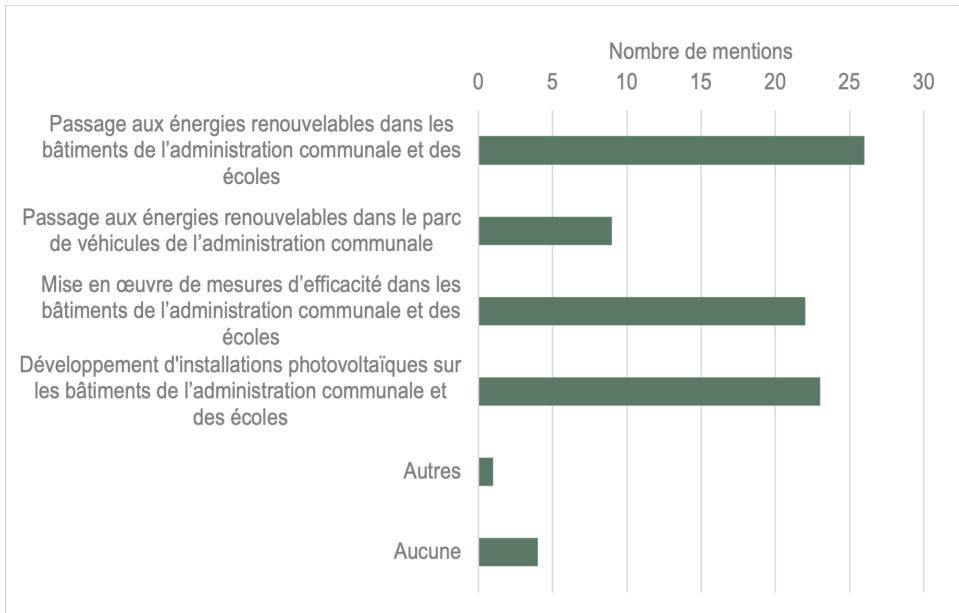


Illustration 9 Orientations stratégiques avec champ d'action. Réponses des 39 communes ayant participé à l'enquête (question : « Dans lesquelles de ces orientations stratégiques avec champ d'action dans l'administration et dans les écoles votre commune est-elle active ? » ; plusieurs réponses possibles).

La plupart des communes ne disposent que de ressources humaines limitées pour mettre en œuvre des mesures dans le domaine de l'énergie et du climat (cf. Illustration 10). Seules trois communes disposent de plus d'un EPT dans ce domaine, quatre communes de 0,2 à 0,7 EPT et 12 communes de 0,1 EPT ou moins. 20 communes n'ont pas du tout de ressources humaines pour traiter les questions liées à l'énergie et au climat. Parmi les communes participantes, 15 disposent d'une commission de l'énergie. 29 communes ont indiqué ne pas disposer de ressources humaines suffisantes pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques.

Défis liés aux ressources humaines

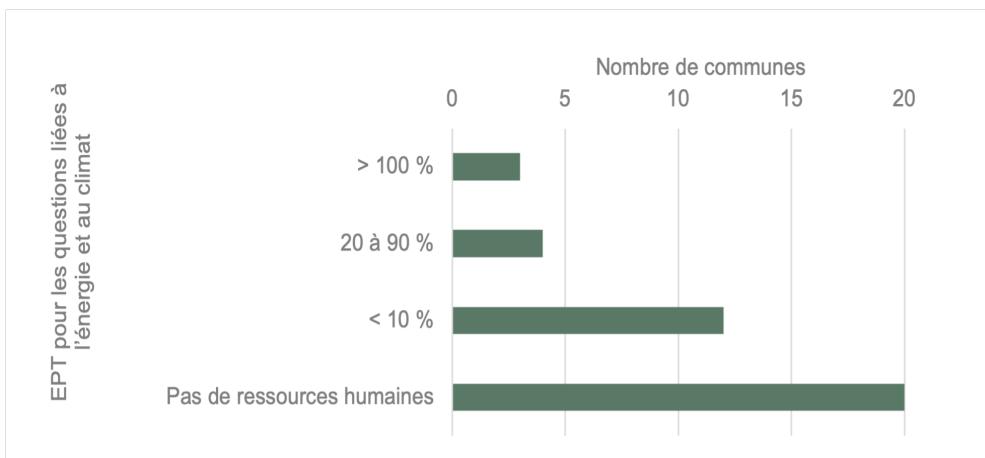


Illustration 10 Ressources humaines disponibles pour les questions liées à l'énergie et au climat. Réponses des 39 communes qui ont participé à l'enquête.

La moitié des communes possèdent leurs propres prestataires qui exploitent des réseaux de chauffage à distance (8 communes) ou qui assurent l'approvisionnement en électricité ou en gaz (respectivement 15 mentions et 1 mention). Selon les résultats de l'enquête, 60 % des communes exploitent

Prestataires appartenant aux communes

des réseaux de chauffage à distance. Il s'agit principalement d'entreprises d'approvisionnement en énergie qui ne sont pas des prestataires communaux.

### 4.3.3 Activités des parties prenantes régionales

Les institutions intercommunales, entreprises d'approvisionnement en énergie et entreprises de transport ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique et climatique, et soutiennent les communes dans la mise en œuvre des mesures. D'ores et déjà actives, elles se sont parfois fixé leurs propres objectifs en matière d'énergie et de climat.

L'Association Plateforme solaire Seeland, ainsi que le Service public de conseils en énergie du Seeland sont actifs au niveau régional dans le domaine de l'information et du conseil (cf. tableau ci-après).

Organisation	Activités dans le domaine de l'énergie et du climat
Association Plateforme solaire Seeland	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Activités visant à encourager la production d'énergie régionale et durable à partir d'installations solaires, avec comme objectif d'atteindre une part d'énergie photovoltaïque de 8,8 % dans le mix d'électricité d'ici 2024 :</li> <li>— Solarcup Seeland : course de mini-voitures solaires pour sensibiliser et communiquer sur l'énergie solaire</li> <li>— Monitoring solaire et Solaraward : relevé de la part d'énergie photovoltaïque des communes, remise du Solaraward à la commune la plus méritante</li> <li>— Plateforme de mise en réseau Energy Sharing : possibilité d'investir dans des installations solaires sur les toits d'autrui</li> <li>— Site Internet, newsletter et événements : source d'information pour la population</li> </ul>
Service public de conseils en énergie du Seeland	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Prestations en matière d'information, de conseils et de sensibilisation sur mandat du Canton de Berne et de la région seeland.biel/bienne. Conseils en énergie impartial aux communes, aux PME et à la population, p.ex. sur les questions suivantes :</li> <li>— Isolation thermique</li> <li>— Assainissement du chauffage</li> <li>— Prescriptions légales</li> <li>— Fonds d'encouragement</li> </ul>

Tableau 4 : Activités des parties prenantes régionales dans le domaine de l'énergie et du climat

Les parties prenantes sont aussi d'ores et déjà actives dans la mise en œuvre de mesures visant à atteindre les objectifs énergétiques et climatiques. Les entreprises d'approvisionnement en énergie misent sur le développement de réseaux thermiques et de la production énergétique issue de sources renouvelables (énergie éolienne, photovoltaïque et production de biogaz). Les Transports publics biennois remplacent les véhicules diesel par des trolleybus et des bus électriques.

Les parties prenantes régionales, une opportunité majeure

Information et conseil

Entreprises d'approvisionnement en énergie et de transport

## 4.4 Analyse SWOT

Une analyse SWOT a été réalisée sur la base de l'état des lieux et de la vue d'ensemble des activités et des conditions-cadres cantonales, communales et régionales, ainsi que des activités des parties prenantes (cf. tableau ci-après). L'analyse met en évidence les points forts et les points faibles existants, ainsi que les opportunités et les risques futurs, tant en ce qui concerne la Région-Énergie proprement dite que les facteurs externes.

	<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>
<b>Existants</b>	<b>Internes</b>	<b>Internes</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Secrétariat régional seeland.biel/bienne existant avec expérience dans la mise en œuvre de projets régionaux</li> <li>— Service public de conseils en énergie et Plateforme solaire Seeland avec des prestations établies, notamment dans le domaine des conseils et de l'information</li> <li>— Bases régionales de planification pour le développement de l'énergie éolienne</li> <li>— Fonds avec des ressources destinées aux questions liées à l'énergie et au climat de la région seeland.biel/bienne depuis 2024</li> <li>— Coordination de l'infrastructure cyclable avec la planification régionale du réseau de pistes cyclables Biel- Seeland<sup>17</sup></li> <li>— De nombreuses communes sont déjà actives dans la mise en œuvre de projets dans le domaine de l'énergie et du climat</li> <li>— Différentes parties prenantes poursuivent des projets de développement de la production énergétique issue de sources renouvelables et de passage aux énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Ressources financières limitées de la région</li> <li>— Communes disposant de peu de ressources humaines et/ou financières pour les questions liées à l'énergie et au climat</li> <li>— Diverses réglementations en vigueur dans les différentes communes (p.ex. concernant les demandes de permis de construire pour des pompes à chaleur)</li> <li>— Sollicitation excessive des communes en raison de nombreuses initiatives au niveau de la Confédération, du Canton, de la région et d'organisations privées</li> <li>— Les communes sont plus ou moins avancées en matière de politique énergétique et climatique</li> </ul>
	<b>Externes</b>	<b>Externes</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Aides financières disponibles au niveau de la Confédération et du Canton</li> <li>— Ressources financières accrues du canton pour le Service public de conseils en énergie</li> <li>— Potentiels régionaux d'énergies renouvelables existants (éolienne, photovoltaïque, bois, eau, biomasse)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Pas de directives cantonales sur le rôle que la région peut et doit jouer dans les domaines de l'énergie et du climat</li> <li>— Lignes d'action limitées par les conditions-cadres légales</li> </ul>

17 Association seeland.biel/bienne (2021) : Planification régionale du réseau de pistes cyclables Biel-Seeland. Rapport. [Lien](#)

	<b>Opportunités</b>	<b>Risques</b>
<b>À venir</b>	<p><b>Internes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Prise de conscience croissante de modèles économiques plus durables (p. ex. économie circulaire)</li> <li>— Bases<sup>18</sup> disponibles pour initier des activités respectueuses du climat auprès d'acteurs économiques et touristiques</li> <li>— Sensibilisation croissante aux questions liées à l'énergie et au climat dans les communes</li> <li>— Adoption simultanée et donc possibilité d'harmonisation des objectifs régionaux de la stratégie énergétique et climatique, de la conception régionale des transports et de l'urbanisation ainsi que du projet d'agglomération</li> <li>— Renforcement de la coopération entre communes urbaines et rurales</li> <li>— Transfert de savoir-faire entre les communes et les parties prenantes, et inspiration mutuelle pour la mise en œuvre de projets</li> <li>— Mise en commun et partage des ressources des communes</li> </ul> <p><b>Externes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Développement dynamique du photovoltaïque et passage à la mobilité électrique ainsi qu'à l'approvisionnement en chaleur renouvelable (p.ex. en raison de législations plus strictes au niveau national ou cantonal)</li> <li>— Sensibilisation croissante aux questions liées à l'énergie et au climat au sein de la population</li> </ul>	<p><b>Internes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Intérêt limité des parties prenantes régionales en faveur d'une collaboration</li> <li>— La population et les propriétaires de bâtiments ne soutiennent pas l'ensemble des projets</li> <li>— Opposition potentielle de la population et de la sphère politique quant à la mise en œuvre de projets d'énergie éolienne</li> <li>— La grande diversité des communes et des parties prenantes empêche de trouver un dénominateur commun à l'échelle de la région</li> <li>— La stratégie énergétique et climatique devient un obstacle sans fondement</li> </ul> <p><b>Externes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Le passage à la mobilité électrique et le développement du photovoltaïque s'avèrent moins dynamiques que jusqu'à présent</li> <li>— La transition trop dynamique vers les énergies renouvelables (pompes à chaleur) complique la mise en place de réseaux thermiques</li> <li>— Réduction des fonds publics pour les questions liées à l'énergie et au climat au niveau fédéral, cantonal et communal</li> <li>— Développement des réseaux électriques pas assez rapide pour faire face à l'électrification fulgurante</li> <li>— Les excédents d'électricité solaire entraînent une surcharge du réseau. Ils peuvent engendrer de faibles rétributions de l'injection ainsi que des taxes d'accès au réseau élevées</li> <li>— Abandon ou ralentissement des mesures visant à atteindre l'objectif zéro net 2050 en raison des développements géopolitiques</li> </ul>

Tableau 5 : Analyse SWOT Région-Énergie Bienne-Seeland

18 Principes directeurs en matière d'économie et de tourisme de la Conférence « Économie et tourisme », et pondération accrue de la durabilité dans la Nouvelle politique régionale (NPR) dès 2024.

# A1 Longue liste d'autres mesures

## Propositions de mesures des ateliers de travail

Les mesures suivantes ont été hiérarchisées lors de l'atelier de travail du 21 mai 2024 par les participants des communes et les parties prenantes régionales. Ces mesures offrent un ensemble d'idées pour le deuxième train de mesures.

Orientation stratégique	Mesure
<b>Élaboration de bases pour l'exploitation des potentiels régionaux d'énergies renouvelables</b>	
Augmenter l'approvisionnement renouvelable en chaleur et en froid.	Planification thermique régionale (axée sur l'exploitation des potentiels énergétiques au sein de la région).
Assurer la mise en réseau régionale des acteurs dans les secteurs de la chaleur et de l'électricité.	
Soutenir la transition des énergies fossiles aux énergies non fossiles pour le trafic motorisé.	Stratégie régionale de mobilité électrique.
Améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine de la chaleur, du froid et de l'électricité.	Stockage de l'énergie dans la région.
Exploiter le potentiel d'économie d'énergie par les communes, la population et les entreprises.	
Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région.	Développement de la production d'énergie issue de sources renouvelables en accord avec les gestionnaires de réseaux de distribution.
Assurer la mise en réseau régionale des acteurs dans les secteurs de la chaleur, du froid et de l'électricité.	
<b>Élaboration de bases de mise en œuvre et de décision pour les communes</b>	
Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région.	Modèles de directives pour les zones à planification obligatoire (ZPO) / Plans de quartier (PQ).
Augmenter l'approvisionnement renouvelable en chaleur et en froid.	
Améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine de la chaleur, du froid et de l'électricité.	
Exploiter le potentiel d'économie d'énergie par les communes, la population et les entreprises.	
<b>Mise en œuvre de projets phares</b>	
Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région.	Étude de faisabilité pour une grande installation solaire ou une installation en façade (p.ex. au niveau d'une infrastructure).
Développer la production d'électricité issue de sources renouvelables dans la région.	Micro-réseau : réunit différents producteurs d'électricité en un réseau/sous-réseau, qui peut être exploité de manière autonome.
Renforcer l'économie circulaire dans la région.	Recyclage et valorisation dans un chantier municipal.

---

**Monitoring, controlling et communication**

---

Améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine de la chaleur, du froid et de l'électricité. Information et sensibilisation de la population et des communes à un comportement promouvant l'efficacité énergétique.  
Renforcer l'économie circulaire dans la région.

---

## Propositions de mesures provenant de la procédure de consultation

Dans le cadre de la procédure de consultation, d'autres propositions ont été émises pour des mesures supplémentaires. Comme il s'agit en l'occurrence des propositions de certaines communes, elles n'ont pas été adoptées dans la première série de mesures, mais offrent un ensemble d'idées pour la deuxième série de mesures :

Orientation stratégique	Commune / acteur rég.	Mesure
Encourager la transition du trafic individuel motorisé en faveur des transports publics et du vélo.	Bienne, Tourisme Bienne Seeland	— Mesures de promotion de la mobilité douce et de développement de l'infrastructure pour les transports publics.
Soutenir la transition des énergies fossiles aux énergies non fossiles pour le trafic motorisé.	Bienne, Tourisme Bienne Seeland	— Mesures de transition des énergies fossiles aux énergies non fossiles pour les motorisations.
Renforcer l'économie circulaire dans la région.	Bienne, Tourisme Bienne Seeland	— Mesures de promotion de l'économie circulaire.
Monitoring / controlling / cockpit	Energie Service Biel/Bienne	— Il serait judicieux d'indiquer également, pour la puissance photovoltaïque installée, le ratio lié au potentiel sur les toits et façades.
Monitoring / controlling / cockpit	Twann-Tüscherz	— Un controlling de la mise en œuvre des mesures est prévu, mais ne faudrait-il pas fournir aussi un inventaire des mesures planifiées dans les communes ? (Autrement dit, un monitoring avant le début de la mise en œuvre dans les communes). — Il serait intéressant de savoir qui planifie quoi, et par conséquent d'encourager la collaboration en amont de la mise en œuvre. Ces éléments pourraient également faire partie du cockpit, p.ex. dans un espace protégé par un mot de passe.